

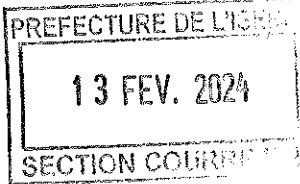
Présents : Mmes LOMBARDO / BRUNET JAILLY / SEYMAT /
CUILLIER / HAMDI
MM ALLAMANDO / TRANCHAND / DUMAS /
DURILLON

Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / VIALLE
MM AKYUREK / LEROY

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme VIALLE à Mme CUILLIER

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christelle MALIGNON



N° 2024/06/02/03

OBJET : CCAS – Fixation du tarif 2024 des sorties journées organisées par le CCAS

Considérant la volonté du CCAS d'organiser régulièrement des sorties journée,

Considérant que ces sorties seront ouvertes aux personnes âgées de plus de 60 ans (y compris les personnes à mobilité réduite) au jour d'inscription ainsi qu'à leur conjoint ou accompagnant éventuel – un justificatif sera à présenter lors de l'inscription.

Considérant que les moirannais (es) sont prioritaires sur les inscriptions, mais qu'au vu des places disponibles 15 jours avant la sortie, il sera possible d'en faire bénéficier les extérieurs préalablement placés sur liste d'attente,

Considérant la nécessité de fixer un prix de participation à ces sorties pour les moirannais (es) et les personnes extérieures à la commune,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **DE FIXER** le prix de la participation individuelle des moirannais (es) à 28 € par personne et à 33 € pour les personnes extérieures à la commune,
- **D'AUTORISER** l'encaissement des recettes au compte 706-88 du budget principal du CCAS
- **D'AUTORISER** la présidente ou la vice-Présidente à engager les dépenses relatives à ces sorties et signer les documents afférents

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

ACCEPTE cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET RENDU
EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PRÉFECTURE

Moirans, le 6 février 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN
Et par délégation
Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS

